

Élus et agents communaux de La Gacilly vous souhaitent

de joyeuses Fêtes* de fin d'année

Agenda

Du Sam 15 nov au Dim 28 Déc 2025 : Exposition Acier et Caetera à La Passerelle (mer & ven 14 à 17h ; sam et dim 14 à 18h)

Ven 19 déc 19h : Session irlandaise Glénac - Org Tartines et Bouchons

Ven 19 déc 20h30 : Concert de Jazz- Jérémie Mignotte Quartet Og le Toucan

Sam 20 déc 19h : Feu d'Artifice au Bout du Pont - Org Comité des fêtes

Sam 20 déc et dim 21 déc 16h : Conte de Noël à Théâtre équestre Btgne

Dim 21 déc 2025 17h : concert d'Alan STIVELL à Artémisia La Gacilly

Sam 27 déc 19h : Les Chevaux dansent à La Bodega à Théâtre Équ Btgne

Dim 28 déc et sam 3 janv 16h : Le Royaume des Etoiles à Théâtre Équ

Ven 9 jan 9h30/10h15 et 10h30/11h15. : 2 séances **Eveil musical** 0-3ans et **20h30 Concert WARBLING BLUES** Médiathèque La Gacilly

Ven 23 jan 2026 19h : vœux de la commune à Artemisia.

Ven 30 jan 17h30 à 20h30 : Portes ouvertes Collège Ste Anne

Ven 30 jan 18h30 : vœux OBC à la salle de la Gare à Guer.

Sam 31 jan 20h30 : Chorale « Les Fêlés du Vocal » à Artemisia – Bénéfices remis au Téléthon de Carentoir.

HORAIRES SERVICE URBANISME MAIRIE LA GACILLY

Depuis le 10 décembre 2025, le service urbanisme est fermé au public tous les mercredis. Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

LA GACILLY - PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté n°188/2025 du 26 novembre 2025, M. le Maire de La Gacilly a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Gacilly et le projet de zonage d'assainissement de la commune de La Gacilly.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de La Gacilly et dans les mairies annexes de Glénac et La Chapelle-Gaceline (aux jours et heures habituels d'ouverture) du lundi 29 décembre 2025 à 9h au vendredi 30 janvier 2026 à 12h, soit une durée de 30 jours.

Madame M. COUSSEMACQ, urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Rennes. Elle recevra le public lors des permanences :

- lundi 29 décembre 2025 de 9h à 12h à la mairie de La Gacilly
- mercr. 7 janvier 2026 de 9h à 12h à la mairie de La Gacilly
- sam. 10 janvier 2026 de 09h00 à 12h00 à la mairie de La Gacilly
- lundi 12 janvier 2026 de 14h à 17h à la mairie annexe de Glénac
- vendr. 16 janvier 2026 de 9h à 12h à la mairie annexe de La Chap.Gac.
- mercr. 21 janvier 2026 de 9h à 12h à la mairie de La Gacilly
- vendr. 30 janvier 2026 de 9h à 12h à la mairie de La Gacilly

Retrouvez l'arrêté intégral publié le 10/12/2025 à <https://lagacilly.fr/vie-municipale/conseil-municipal/les-arretes>

Collecte papiers & bouchons

Les Amis de Sovisem :

Fermeture du dépôt de La Gacilly

"Les amis de Sovisem" est une association de bénévoles qui collecte papiers, journaux et magazines pour les revendre à une entreprise locale de recyclage. Son but est d'aider à financer le fonctionnement de la crèche Sovisem à Callao dans la banlieue de Lima au Pérou. Cette association péruvienne Sovisem accueille et prend en charge des enfants dont les mamans isolées doivent aller travailler pour assurer leur subsistance et celle de leur famille.

Pour des raisons pratiques, le groupe "Les amis de Sovisem" va fermer son lieu de stockage dans le sous-sol de ladite "maison Praud" de La Gacilly (entre Artémisia et maison médicale). Merci à la municipalité qui nous a prêté gracieusement ce local depuis plusieurs années.

Nous poursuivons nos actions de collecte à Carentoir. Le lieu de dépôts est situé au 16 rue de l'étang, dans l'ancien préau de la Poste : l'accès est libre par le portail.

Merci de continuer à nous soutenir en apportant au dépôt de Carentoir vos papiers, journaux, magazines, ... ficelés et sans plastique, ainsi que vos bouchons plastique et liège et vos piles et crayons usagés pour d'autres associations.

Ci-dessous :
la façade de la crèche Sovisem
de Callao présente ses missions

Pour l'équipe "Les Amis de Sovisem"
Evelyne Le Meur, le 3 décembre 2025

... SOVISEM GUARDERIA INFANTIL CORAZON DE NIÑO ESTIMULACION TEMPRANA APRESTAMIENTO FORMACION DE VALORES ALIMENTACION BALANCEADA



Collecte nationale 2025 des Banques Alimentaires

Ven 28 | Nov^{bre}
Sam 29 | 2025

Merci!

Le CCAS vous remercie toutes et tous pour les **2 507 kg** de denrées alimentaires et produits d'hygiène collectés pendant ces 2 journées de solidarité (1 121 kg à Super U Carentoir, 748 à Intermarché La Gacilly, 623 à Lidl La Gacilly, 15 à l'Épicerie La Gacilly).

Merci à vous, donatrices et donateurs, pour votre générosité. Merci à vous, bénévoles, pour avoir donné de votre temps pour l'encadrement de la collecte. Et merci à vous, responsables des magasins, pour avoir accepté notre présence et ainsi facilité la collecte.

La Gacilly Merci ! Centre Communal d'Action Sociale Commune de La Gacilly

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

(PRÉVOIR JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- PAR INTERNET JUSQU'AU 4 FÉVRIER
- EN MAIRIE JUSQU'AU 6 FÉVRIER
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02)

OU FLASHEZ
CE QR CODE



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Résumé du texte publié sur le site de la Préfecture du Morbihan

Le préfet du Morbihan a publié le 3 juin 2025 un arrêté fixant les obligations de débroussaillement et les conditions de leur mise en œuvre dans notre département pour les bois, forêts et landes exposés au risque feux de forêt. Ces nouvelles règles sont une conséquence des feux de 2022 qui nous ont rappelé l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation, le changement climatique intensifiant ce risque.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation est donc désormais obligatoire : ainsi vous limiterez la propagation du feu, facilitez l'intervention des pompiers et vous protégez vous-mêmes ainsi que vos biens.

Le débroussaillement vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres, sur décision communale) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Cette obligation légale porte sur une partie du département du Morbihan. En ce qui concerne La Gacilly, la plus grande partie de la commune fait partie des zones à OLD. Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillement, vous pouvez [consulter la carte Géoportal](#) où vous trouverez toutes les informations utiles.

Suis-je concerné par cette obligation ? Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF, sont habilités à verbaliser.

Si vous n'êtes pas concerné par cette obligation, le débroussaillement est tout de même recommandé si votre habitation est proche d'une zone boisée.



Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :



situés dans un territoire aux risques d'incendies



situés à moins de 200 m de forêts, maquis, garrigues, landes...

VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*



*vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

Nous vous communiquerons d'autres informations sur ce sujet dans nos publications à venir.

NON AUX INCIVILITES

LE RESPECT C'EST COMME LE SOURIRE,

ÇA NE COÛTE RIEN ET C'EST AGREABLE



GUICHET NUMÉRIQUE
des autorisations d'urbanisme

G.N.A.U.

S'INFORMER **SUR LE RÈGLEMENT**

FORMULER **UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE**

SUIVRE **MES DEMANDES D'URBANISME**

Aide à la définition du dossier
Informations sur la saisie du dossier
Guide d'utilisation du GNAU

CUa CUB DPA DPC PA
UA PC PGMI PD

À compter du 1^{er} janvier 2022, conformément aux obligations issues de la loi ELAN, les communes doivent permettre le dépôt dématérialisé des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Dans ce cadre, la commune dispose d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), permettant aux usagers de déposer en ligne leurs dossiers : permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis d'aménager, etc.

Ce service gratuit offre plusieurs avantages : dépôt 24h/24, suivi en temps réel de l'avancement du dossier, échanges facilités avec les services instructeurs, réduction des délais de traitement. Il constitue une obligation réglementaire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et une possibilité ouverte à tous les usagers afin de moderniser et simplifier les démarches administratives.

Le dépôt papier demeure possible, mais nous encourageons chacun à adopter la démarche en ligne, désormais centrale dans la modernisation du service public. Le Guichet Numérique offre une prise en charge plus fluide, plus rapide et plus transparente, tout en réduisant l'usage du papier.

Pour déposer un dossier ou obtenir des informations :
RV sur <https://gnau.megalis.bretagne.bzh/pc/gnau/#/>

Le service Urbanisme de La Gacilly